

NOM Prénom		M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/>	
NOM de naissance		Date de naissance	
Adresse personnelle			
Adresse électronique			
Téléphone portable		Téléphone fixe (facultatif)	
Ecole d'exercice ou de rattachement		<input type="checkbox"/> Titre provisoire <input type="checkbox"/> Titre définitif	
Circonscription		Fonction Adjoint, directeur, PEMF, CPC...	
Echelon		<input type="checkbox"/> Classe normale <input type="checkbox"/> Hors classe <input type="checkbox"/> Classe exceptionnelle	
Quotité		%	
		<input type="checkbox"/> Stagiaire (FSE) <input type="checkbox"/> Contractuel-le <input type="checkbox"/> Retraité-e	
		<input type="checkbox"/> Disponibilité <input type="checkbox"/> Congé parental <input type="checkbox"/> CLM / CLD	


Cotisations de base (1)	Echelons											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Instituteur						150 €	153 €	164 €	170 €	180 €	198 €	
						51 €	52 €	56 €	58 €	61 €	67 €	
Professeur des écoles Psy EDA & PEGC	Classe normale	80 €	130 €	141 €	147 €	170 €	175 €	187 €	198 €	215 €	233 €	250 €
	Hors classe	27 €	44 €	48 €	50 €	58 €	60 €	64 €	67 €	73 €	79 €	85 €
	Classe exceptionnelle	71 €	77 €	83 €	89 €	96 €	102 €	108 €				
		278 €	294 €	306 €	328 €	356 €	368 €	385 €				
		95 €	100 €	104 €	112 €	121 €	125 €	131 €				

Supplément de cotisation lié à certaines fonctions (2)												
Direction d'école				Formateurs		Enseignants spécialisés				Education prioritaire		
1 classe	2 à 4 classes	5 à 9 classes	10 classes et +	DEA PEMF	CPC & CPD	RASED Psy EDA Etab pénit	Enseignant référént	Direction SEGPA	SEGPA ULIS 2d* ESM	ULIS 1er d* EREA UP2A	REP	REP+
15 €	18 €	25 €	30 €	15 €	20 €	6 €	3 €	22 €	10 €	10 €	11 €	15 €
5 €	6 €	9 €	10 €	5 €	7 €	2 €	1 €	7 €	3 €	3 €	4 €	5 €

Autres cotisations de base (1)												
Temps partiels	Congé parental - Disponibilité	Congé maladie (CLM ou CLD)	PACD (Poste adapté)	Retraités				Professeurs stagiaires FSE	Enseignants contractuels	Etudiants INSPE & alternants	AESH & AED	
				Pension < 1 000 €	Pension de 1 000 à 1 499 €	Pension de 1 500 à 1 999 €	Pension de plus de 2 000 €					
Au prorata de la quotité	77 €	77 €	77 €	75 €	100 €	125 €	150 €	80 €	80 €	25 €	25 €	
	26 €	26 €	26 €	26 €	34 €	43 €	51 €	27 €	27 €	9 €	9 €	

➤ En italique et dans les cases grisées, le coût réel arrondi de la cotisation après déduction de 66% des impôts

Calcul de la cotisation					
Cotisation de base	Supplément de cotisation	Temps partiel Réduction 25% ou 50%	Remise Voir notre offre « rentrée 2025 »	Don caisse de solidarité	Montant de la cotisation
[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[1] + [2] - [3] - [4] + [5]

Modalité d'adhésion choisie		
<input type="checkbox"/> Par chèque Les premiers chèques sont déposés à la banque à partir du 1 ^{er} octobre. Vous pouvez établir autant de chèques que vous le souhaitez jusqu'au 1 ^{er} juin suivant.	<input type="checkbox"/> Par prélèvement avec reconduction automatique Nombre de prélèvements souhaité entre la date d'adhésion et le 15 juillet de l'année scolaire en cours : <input type="text"/> Ne pas oublier de joindre un RIB	<input type="checkbox"/> Par adhésion en ligne sur notre site ou en scannant le QR code 
Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp 63 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. Pour mettre fin à un prélèvement, nous contacter par voie électronique ou par courrier avant le 1 ^{er} octobre de l'année en cours. Identifiant SNUipp 63 SEPA : FR 34 ZZZ 431 533		



A
Le
Signature



Réservé gestion adhésion	
WIN	
CAH	
BUL	
LET	
TAB	
CH	
RIB	
REM	



Avec la FSU-SNUipp 63

1^{er} syndicat des enseignant-e-s du 1^{er} degré

Ensemble, défendons et promouvons...



Les Intérêts professionnels des personnels de l'Éducation nationale, à titre Individuel et collectif

La spécificité de nos métiers et de nos statuts : enseignant-e-s, AESH, psyEN...

La promotion de tous les services publics

Des pratiques nouvelles à la hauteur des enjeux écologiques et sociaux pour répondre à l'urgence climatique et environnementale

CONSTRUIRE ENSEMBLE NOS MÉTIERS !

Universités d'automne et de printemps, stages, réunions d'information... : donnons ensemble du sens à nos métiers

JE NE SYNDIQUE !



La liberté pédagogique dans l'exercice du métier

La lutte contre les idées de sexisme, de racisme, d'anti-sémitisme, de xénophobie et contre les exclusions en général

Le respect de la laïcité

La construction d'un monde de tolérance, de solidarité, de justice sociale et de paix afin de transformer la société

Des exigences professionnelles fortes

Des postes en nombre suffisant pour assurer un service pérenne

Des « plus de maîtres que de classes » dès 5 classes

10% des emplois réservés au remplacement

Un RASED sur la base de 1000 élèves maximum

Une réelle formation initiale et continue sur le temps de travail

Une inclusion réaliste avec des moyens adaptés et statutaires

Des salaires en adéquation avec le statut social des enseignant-e-s

Abandon du PACTE, du « choc des savoirs » et des réformes à marche forcée

Retour d'un vrai paritarisme pour un réel fonctionnement démocratique



ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Agir ensemble



Adhérez SNUipp

Vous aider et vous conseiller pour ...

- Le mouvement
- Un changement de département
- La carte scolaire
- Un signalement via la fiche RSST
- Son déroulement de carrière
- Sa retraite
- Un recours
- Un suivi dans le cadre du Conseil médical
- Un accompagnement auprès de l'administration
- Votre défense individuelle



Pour clarifier une situation, connaître ses droits, avoir des conseils sur les démarches à effectuer..., contactez-nous par mail, par téléphone ou à la Maison du People. Cela ne vous engage à rien : c'est vous qui décidez si vous voulez ensuite que nous intervenions auprès de l'administration. Mais cela permet aussi de se sentir moins seul-e face à des situations difficiles. Une équipe d'enseignant-e-s est disponible pour écouter des personnels de l'Éducation et les aider dans leurs échanges et leurs démarches auprès de l'administration.

N'attendez pas d'avoir un problème pour vous syndiquer !